

Le 23 mars 2006

March 23, 2006

Coram : Les juges Bastarache, LeBel et
Deschamps

Coram: Bastarache, LeBel and Deschamps
JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Axa Boréal Assurances Inc., maintenant
connue sous le nom de Axa Assurances Inc.
et Société Nationale d'Assurance, maintenant
connue sous le nom de Optimum Société
d'Assurance Inc.

Axa Boréal Assurances Inc., now known as
Axa Assurances Inc. and Société Nationale
d'Assurance, now known as Optimum
Société d'Assurance Inc.

Demandereses

Applicants

- et -

- and -

Électrique Glaswerk Inc. et
Argon Néon Inc.

Électrique Glaswerk Inc. and
Argon Néon Inc.

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de
la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro
500-09-015290-059, daté du 14 octobre 2005,
est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montreal), Number 500-09-015290-059, dated
October 14, 2005, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.